



Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR)

BULLETIN

Quelles conséquences peut avoir l'histoire de l'enfant adopté sur les apprentissages et comment l'accompagner ?

Cet article a été écrit par Marie-Hélène Delorme, Vice-Présidente Enfance & Familles d'Adoption et en charge de la Commission Scolarité. Elle est également enseignante en école élémentaire à Paris. L'article fait suite à sa présentation lors du colloque annuel de la Mission de l'Adoption Internationale (l'Autorité centrale française) en décembre 2021.

Les enfants adoptés peuvent-ils avoir plus de difficultés à l'école du fait de leur histoire pré-adoptive ? Sont-ils en échec scolaire ?

L'enquête EFA en 2015 sur « Le devenir des jeunes ayant grandi dans une famille adoptive »¹ en France a montré que la majorité d'entre eux (53% exactement) obtient au minimum un baccalauréat². Si on considère les enfants adoptés sans problème de santé ni risque de carence affective et n'ayant pas redoublé en primaire, la proportion de bacheliers atteint 70% ce qui est proche de la moyenne nationale en France.

Il faut donc dédramatiser la question de la scolarité des enfants adoptés puisqu'une majorité d'entre eux effectue une scolarité « normale » : **l'adoption n'est pas synonyme d'échec scolaire.**

Cependant, la grande minorité d'entre eux rencontre des difficultés persistantes au cours de leur scolarité en partie liées à leur histoire avant l'adoption. La scolarité de ces enfants est alors complexe et peut parfois altérer les relations au sein de la famille et avoir des conséquences sur l'ensemble de la vie du jeune.

Les difficultés rencontrées à l'école sont inhérentes à l'acte d'apprendre et chaque enfant, adopté ou pas, peut y être confronté à cause :

- de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (la dyslexie et autres troubles DYS) ou de troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
- de problèmes de santé ou de handicap.

L'enfant adopté peut aussi avoir des difficultés persistantes à l'école en termes d'apprentissage, d'attention et de comportement à cause de son histoire avant l'adoption et de son abandon. Avant son adoption, il a pu souffrir de problèmes de santé (malnutrition, maladies...) ou de carences affectives (délaissement, accueils successifs, maltraitance...). Il a pu aussi souffrir de problèmes liés à ses conditions de vie in utero : consommation d'alcool, de drogues ou stress important de sa mère biologique. L'abandon, véritable traumatisme, pourra engendrer des mécanismes de défiance et d'insécurité. Lorsqu'il est adopté grand, en France ou à l'International, son

¹ « Le devenir des jeunes ayant grandi dans une famille adoptive : enquête sur les adoptés et leurs frères et sœurs ». La synthèse est disponible sur le site internet www.adoptionefa.org

² Mais 90% des enfants biologiques de ces mêmes familles adoptives ont au moins un baccalauréat ce qui est conforme aux statistiques des enfants de cadres en France.

histoire pré-adoptive peut être plus lourde et l'enfant à l'arrivée dans sa nouvelle famille adoptive perd ses repères (nouvel environnement, nouvelle culture, parfois nouvelle langue...).

Il ne s'agit pas de désigner l'enfant adopté à l'école comme une catégorie d'élèves à part, au risque de le stigmatiser ainsi que sa famille, mais de mieux comprendre ses besoins, ses difficultés pour apprendre et de permettre à ses parents et à ses enseignants de mieux l'accompagner et l'orienter.

Quelles sont les principales difficultés spécifiques d'apprentissage de certains enfants adoptés ?

- *Un niveau d'anxiété et de stress élevés* : En cas de stress, l'organisme de l'enfant produit une substance appelée cortisol qui, lorsque son taux est élevé de façon chronique, a des impacts négatifs sur le cerveau. Un stress élevé va gêner voire empêcher un enfant de comprendre, mémoriser à court et long terme, distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, assimiler de nouveaux apprentissages.
- *Des difficultés à être attentif et à gérer ses émotions* qui ne sont pas toujours un TDAH³ et qui peuvent générer des problèmes de comportement en classe et à l'école.
- *Des problèmes de structuration dans l'espace et dans le temps* parce que l'enfant aura souffert de malnutrition ou de délaissement (pas de soin ni de repas à heure régulière ; pas de référent « attachement »).
- *Un manque affectif qui a des conséquences sur la disponibilité aux apprentissages⁴* : L'enfant est absorbé par ses pensées, ses inquiétudes et a peur de se mettre en danger en prenant le risque d'apprendre et de se tromper.
- *Des difficultés ou des troubles de l'attachement qui ont un impact sur le lien à l'enseignant et la qualité des apprentissages⁵* : L'enfant qui a un profil « insécure - évitant » (solo) pense devoir se débrouiller seul sans demander l'aide de l'enseignant. S'il n'arrive pas à réaliser la tâche demandée, il va faire semblant de travailler et ne

fera pas ce qui est demandé. L'enfant au profil d'attachement « insécure - ambivalent, anxieux » (velcro) est incapable de commencer ou de poursuivre son effort cognitif de façon autonome. Il dépend de la présence rassurante de l'enseignant. Il reste passif devant la tâche. Il s'empresse de demander de l'aide sans essayer par lui-même. Enfin, l'enfant avec un profil « insécure - désorganisé » (sumo) n'a pas confiance en l'adulte. Il est en mode survie soit en opposition avec l'enseignant soit dans la fuite et l'évitement total des apprentissages.

- *Une identité quelques fois difficile à reconstituer notamment à l'adolescence avec une priorité donnée à la quête des origines* : Cela peut jouer sur l'estime de soi et entraîner des difficultés à se projeter dans l'avenir et des problèmes de décrochage scolaire.

Comment accompagner les enfants adoptés et leur offrir les conditions d'un bon apprentissage ?

Il ne peut y avoir d'apprentissage de qualité sans un environnement « sécure » et bienveillant. Il est important que les parents préparent la scolarité de l'enfant avant son arrivée au foyer. Dans le cas de l'adoption d'un enfant grand⁶ en particulier à l'international, il est primordial que l'enfant puisse d'abord passer du temps avec sa famille avant d'être scolarisé, dans la mesure où la construction de l'attachement avec ses parents adoptifs va le sécuriser, le valoriser et lui donner l'envie d'apprendre, ce qui aura un impact positif sur sa scolarité. Cette préconisation se heurte en France à l'obligation d'instruction scolaire dès l'âge de trois ans, et à l'injonction d'intégrer l'enfant dans une classe correspondant à son âge et non à son niveau scolaire. Des dérogations peuvent être obtenues au cas par cas⁷ auprès de l'inspecteur d'Académie de l'Éducation nationale. Les parents peuvent choisir l'instruction à domicile mais celle-ci est désormais accordée par dérogation.

Les parents doivent ensuite s'efforcer de maintenir un bon dialogue⁸ et une synergie positive avec les personnels de l'Éducation nationale pour permettre à l'enfant de prendre sa place à l'école et d'être

³ TDAH : trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité. Il est caractérisé par trois symptômes : l'impulsivité, l'hyperactivité et l'inattention ; il convient d'obtenir un diagnostic par un spécialiste (psychiatre, psychologue, neuropédiatre...).

⁴ Serge Boimare « L'enfant et la peur d'apprendre » Dunod 2019 (3^{ème} éd.) et « Ces enfants empêchés de penser » Dunod 2019 (2^{ème} éd.)

⁵ « L'enfant adopté en difficulté d'apprentissage » Marie-Josée Lambert ; se trouve d'occasion en Poche édition de Boeck (2015). « La normalité adoptive » de Johan Lemieux édition Québec Amérique (2013).

⁶ Revue Accueil EFA n°200 octobre 2021, article « les enfants grands et l'entrée à l'école ».

⁷ Pour les enfants allophones nouvellement arrivés, utiliser la circulaire N°2012-141 du 2-10-2012 qui tolère un niveau de classe n-1 ou n-2 par rapport à l'âge de l'enfant.

Pour tous les enfants adoptés : avis du Conseil National de Protection de l'Enfance N° 2018-3 « adapter la scolarisation aux besoins de l'enfant : les enfants adoptés ».

⁸ L'adoption. Guide EFA à l'intention des enseignants : à donner lors d'un entretien avec le directeur de l'école ou l'enseignant. En vente sur le site internet www.adoptionefa.org

accompagné dans son parcours, au même titre que tout enfant ayant des besoins spécifiques. Lors de la 1^{ère} entrée à l'école ou lors de l'arrivée au collège, il convient de se poser la question avec l'enfant des informations sur son histoire qui seront fournies aux enseignants, aux autres parents et aux camarades de classe.

Chaque parent doit trouver la juste distance avec la scolarité de son enfant et ne pas hésiter à chercher de l'aide en dehors du noyau familial : aide aux devoirs à déléguer à un tiers si nécessaire ; participation à un groupe de parole de parents adoptifs pour échanger sur les réussites et les difficultés des enfants à l'école et en-dehors de l'école. Peut-être aussi conviendra-t-il

aux parents d'adapter leurs attentes de réussite scolaire aux capacités réelles de leur enfant ?

Certains enfants rencontrent des difficultés durables qui nécessitent l'accompagnement de professionnels (psychologues, psychomotriciens, logopèdes...) au sein ou hors de l'école. Ils doivent aussi bénéficier des dispositifs⁹ d'aides, d'adaptations et d'aménagements pédagogiques qui existent à l'école, au collège ou au lycée en fonction de leurs difficultés et de leurs besoins. C'est important que les parents connaissent ces dispositifs¹⁰ pour échanger avec les enseignants de façon profitable à l'enfant.

Pour conclure, il faut laisser du temps à nos enfants pour trouver leurs voies. Il n'y a pas que l'école !



Service Social International - Secrétariat Général
32, Quai du Seujet
Genève 1201 Suisse

www.iss-ssi.org
+41 22 906 77 00

Tous droits réservés.
Toutes reproductions, copies ou diffusions de cette lettre d'information ou d'une partie sont soumises à l'approbation préalable du SSI/CIR et/ou de ses auteurs.

⁹ Les fiches scolarité d'EFA pour aider les parents : donner des informations, des pistes de réflexion et de solutions, des témoignages et des ressources. Exemples : Quels dispositifs d'aides et d'aménagement à l'école pour accompagner les enfants pendant leur scolarité ? Mon enfant est en situation de handicap : quels sont les parcours de scolarisation ? Et si mon enfant a décroché : que peut-on faire ?

¹⁰ <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>